

José Bové embastillé pour ça !

Le bœuf aux hormones : symbole de l'industrialisation de l'agriculture !

En 1987, l'Etat français interdit définitivement les hormones dans les élevages, suivi en 1989 par l'Europe.

En 1999, à la demande des USA, l'organisation mondiale du commerce (OMC) condamne l'Europe pour son refus d'importer du bœuf américain aux hormones !

En juillet de la même année, l'OMC accorde aux USA le droit de surtaxer à 100% 60 produits européens dont le Roquefort, la moutarde, les échalotes..... pour compenser leurs pertes supposées (116 millions de dollars).

Face à cette prise en otages, les producteurs de lait de brebis de Roquefort et la Confédération paysanne interpellent le gouvernement français et l'Union Européenne. La réponse est claire : *il n'y a pas de recours juridique possible pour les paysans*, ni devant l'UE, ni devant l'OMC qui "autorise" la sanction américaine.

L'action syndicale était la seule réponse possible

Le 12 août 99, 350 personnes démontent symboliquement et à visage découvert un Mac Do en construction à Millau. Cet acte de désobéissance civile fut annoncé à l'avance aux autorités. C'était la seule issue face à l'impossibilité d'agir dans un cadre légal.

Il s'agissait, sous la forme d'une action non violente, **de défendre à la fois les intérêts des paysans victimes du diktat de l'OMC et l'intérêt collectif de santé publique défini au niveau européen.**

Le choix de la cible avait pour but de contester à la fois la standardisation de l'alimentation, l'agriculture productiviste et le rôle des multinationales. La répression judiciaire s'abat contre les syndicalistes paysans : 5 sont incarcérés dans



un premier temps puis libérés après paiement d'une caution de 105 000 F chacun et José Bové, purge 19 jours de prison avant d'être libéré sous caution de 105 000 F. Au total ce sont 10 militants qui sont mis en examen par le tribunal de Millau.

Le 30 juin 2000, le procès des 10 de Millau se transforme en rassemblement de 100 000 personnes qui se mobilisent contre la mal-bouffe, la mondialisation néo-libérale et la répression du mouvement social.

Le verdict sévère sera confirmé par la cour d'appel de Montpellier en février 2001 : 3 mois de prison ferme pour José Bové, des peines de prison avec sursis et des fortes amendes pour les 9 autres.

Le 7 février 2002, la Cour de Cassation confirme.

Pendant ce temps, le conflit entre l'Union Européenne et les Etats-Unis sur les hormones n'est toujours pas réglé. Et ces derniers veulent imposer à l'Europe l'importation des produits OGM. En outre, ils appliquent pour eux-mêmes (nouvelle loi agricole qui augmente de 70 % sur 5 ans les subventions à leurs agriculteurs) l'inverse de ce qu'ils imposent aux autres pays.

Depuis le 19 juin 2002 José Bové est incarcéré, juste au lendemain du second tour des législatives.

En frappant d'entrée une figure symbolique du mouvement social, le nouveau gouvernement signifie son ambition d'attenter aux libertés syndicales et de stopper la contestation de l'ordre marchand.

Les condamnés de Millau

- José Bové, 3 mois de prison ferme
- Jean-Paul Delaitte, 3000 F d'amende
- Raymond Fabrègues, 2000 F d'amende
- Gilbert Fenestraz, 2000 F d'amendes
- Frédéric Libot, 2 mois de prison avec sursis
- Léon Maillé, 2000 F d'amende
- Richard Maillé, 2 mois avec sursis
- Christian Roqueirol, 2000 F d'amende
- Jean-E. Sanchez, 2 mois avec sursis
- Alain Soulié, 2000 F d'amende



Je soutiens les militants condamnés.

Nom et Prénom :

Adresse :

Je verse la somme de :

(Chèque à l'ordre de : Confédération paysanne, 81, avenue de la République - 93170 Bagnolet)

Appel du Comité de Soutien aux Condamnés de Millau

Pour la défense de la solidarité et des libertés *Libérez José Bové !*

Le 6 février 2002 la Cour de cassation a rendu définitive la peine de 3 mois d'emprisonnement ferme à l'encontre de José Bové pour l'affaire du démontage du Mac'do de Millau.

Contre la répression des mouvements sociaux

Par cette condamnation et sa mise à exécution, la Justice et le Pouvoir politique décident de jeter l'opprobre sur le mouvement social, sur notre participation au débat démocratique et aux choix qui concernent notre vie quotidienne. Ils veulent sanctionner violemment toute contestation de l'ordre établi et s'érigent ainsi en protecteurs ultimes de la mondialisation libérale que nous sommes de plus en plus nombreux à contester à travers le monde.

Deux poids, deux mesures

De même qu'elle réprime prioritairement et massivement les pauvres, cette justice sanctionne comme faits de droit commun des actions syndicales, comme celle de Millau : elle transforme en coupables les militants qui contestaient les sanctions américaines contre le Roquefort, sanctions autorisées par l'OMC contre l'Europe pour son refus d'importer des viandes bovines hormonées !

De l'autre côté, saccager des édifices publics ou le bureau d'un(e) ministre, détourner le bien public dans l'exercice de ses fonctions, cela ne fait l'objet d'aucune poursuite. Pire encore, le gouvernement vient de décider que l'Etat paie pour 10 millions d'€ de dégâts pour destruction de biens privés par un commando de la FNSEA (Fougères, en octobre 2001), et sans engager de poursuites...

C'est donc bien l'engagement militant pour un monde plus solidaire qui est condamné avec la plus grande fermeté !

De quoi seraient donc coupables les militants de Millau ?

Nous étions près de 100 000 à Millau en juin 2000 pour que « le Monde ne soit pas une marchandise ».

La mobilisation ainsi engendrée, et qui s'est renouvelée depuis, reflète les véritables préoccupations de la société.

José Bové incarcéré, ce sont toutes les libertés fondamentales qui structurent et permettent l'expression démocratique de ce pays qui sont remises en cause.

Alors, toutes et tous à nos initiatives de soutien ! D'ores et déjà, nous appelons à des rassemblements un peu partout en France le samedi 29 juin, et à manifester notre solidarité, durant toute la durée de l'incarcération, auprès du piquet de veille et de solidarité installé devant la maison d'arrêt de Villeneuve-les-Maguelonne.

Le monde n'est pas une marchandise, ni une prison !

Membres du comité de soutien : AC !, AITEC, APEIS, ATTAC, CEDETIM, CCC-OMC, CDAFAL Loire, CFDT (FGTE, Fédération Banques, Union Régionale Auvergne et Sygma), CGT (Confédération, FNAF, SFA, syndicat des correcteurs et fédération des finances) Chichel, CNT-AIT, Confédération Paysanne, Coordination Nationale Contre l'élevage Industriel, Coordination Rurale, CSF, Droit Au Logement, Droits Devant !!, Ecologie Universitaire, FASTI, Fédération des Artisans du Monde, FNAB, France Nature Environnement (FNE), FIDL, FSU (Fédération et SNUIPP), Greenpeace, La souris verte, Ligue des Droits de l'Homme, Longo mai, Les Gamins de l'Art Rue, MNCP, MODEF, MRJC, Observatoire de la Mondialisation, Nature et Progrès, Ras le Front, SCALP-réflex, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Syndicat de la Médecine Générale, UFAL, Union Syndicale SOLIDAIRES!-G10, UNEF-ID.

Ont également apporté leur soutien : Agir pour l'environnement, CADTM (Comité pour l'annulation de la Dette du Tiers Monde), UD CFDT Haute-Loire, Survie Bretagne, France Libertés, les Alternatifs, FSE, CGT-INRA, CFDT-Cirad, Guy Bedos, Jean-Louis Comoni, La rédaction de Charlie Hebdo, Jacques Gaillot, Stéphane Hessel (ambassadeur), Albert Jacquard, Marc Jolivet, Jacques Rozier, Léon Schwartzenberg, Jacques Testard (Président de la Commission française de Développement Durable), Pascal Thomas, Ch Favier (Pdt CG Val de marne), Magyd Cherfi (Zebda) Chantal Robin-Rodrigo (députée), Christophe Koffi (journaliste), Jean-Claude Lefort (député), Alexandre Lederman (économiste), Nathalie Lafaurie (Scénariste), Bertrand Tavernier (cinéaste), Paul Tran Van Thinh (ambassadeur UE au GATT), Bernard Langlois (journaliste) Manu Chao